



**Département des Alpes-Maritimes
COMMUNE DE BEUIL**

**EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 février, à 18 heures 30, salle du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire

Date de convocation : 07/02/2024	Nombre de membres :		
Date d'affichage : 07/02/2024	- En exercice : 11		
	- Présents : 8		
	- Votants : 11		
Votes :			
Pour : 8	Contre : 1 Roland GIRAUD	Abstention : 1 Jean-Louis COSSA	Ne prends pas part au vote : 1 Rodolphe BIZET

Présents : Roland GIRAUD, Maire - Nicolas DONADEY, 1^{er} Adjoint - Alexandre GEFFROY, 2^{ème} Adjoint - Christian GUILLAUME, 3^{ème} Adjoint - Noël MAGALON, 4^{ème} Adjoint - Rodolphe BIZET, Conseiller Municipal – Jean-Louis COSSA, Conseiller municipal, Arnaud ROCHE, Conseiller Municipal.

Absents : Karine DONADEY, Conseillère Municipale, Karel NICOLETTA, Conseillère Municipale – François SCHULLER, Conseiller Municipal.

Pouvoirs : Karine DONADEY donne pouvoir à Christian GUILLAUME – Karel NICOLETTA donne pouvoir à Arnaud ROCHE – François SCHULLER donne pouvoir à Alexandre GEFFROY.

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian GUILLAUME

DCM 2024-02/12 : Désignation élu référent – Etape Tour de France du 7 juillet 2024

Monsieur Nicolas DONADEY, 1^{er} adjoint rappelle au Conseil Municipal l'organisation de la 32^{ème} édition de l'Etape du Tour de France 2024 », une épreuve réservée aux cyclistes amateurs sur le même parcours que les professionnels qui aura lieu le 7 juillet prochain.

Au vu de l'ampleur de cette manifestation, tant au niveau des participants (recensés environ 16 000 cyclistes) qu'au niveau du public attendu, il fait part à l'assemblée de la nécessité de nommer un élu référent qui sera en charge de la coordination et de la gestion de cet évènement au niveau communal. Il pourra également assurer le rôle de correspondant privilégié auprès de l'entreprise organisatrice « Amaury Sport Organisation » (L'A.S.O) ainsi que des différentes administrations et services de gendarmerie et de secours afin d'en permettre le bon déroulement.

Monsieur Nicolas DONADEY propose au conseil municipal de désigner Monsieur Rodolphe BIZET, conseiller municipal.

Oui l'exposé de Monsieur Nicolas DONADEY, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- DE DESIGNER Monsieur Rodolphe BIZET en tant qu'élu référent de la coordination et de la gestion de cet évènement au niveau communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signés au registre tous les membres présents, pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Roland GIRAUD

Délibération télétransmise

à la Préfecture des Alpes-Maritimes :

006-210600169-20240213-DCM_2024_02_12-DE
Reçu le 16/02/2024

DCM 2024-02/12

1/1